

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale des territoires

Service Urbanisme, Aménagement et Risques

Planification et Aménagement des Territoires – PAT Sud-Ouest - Espaces Agricoles

Bâtiment M

Référence : SUAR/PAT SO- EA - NE – 2016/0283 Affaire suivie par : Nadine ECHIVARD

nadine.echivard@maine-et-loire.gouv.fr

Tél.: 02 41 86 62 43 - Fax: 02 41 86 82 76

La Préfète de Maine-et-Loire

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Grand Saumurois 11, 13 rue Maréchal Leclerc 49400 SAUMUR

Angers, le

0 3 OCT. 2016

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

OBJET: notification de l'avis de la CDPENAF - réunion du 23 septembre 2016

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), l'arrêt de projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Saumurois, en application de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme.

La commission a émis, au cours de sa réunion du 23 septembre 2016, un avis favorable sur l'arrêt de projet du ScoT du Grand Saumurois au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural assorti des réserves suivantes :

- préciser que le changement de destination des constructions pour des activités « n'entrant pas dans la catégorie des activités accessoires », même liées à une exploitation agricole, ne peut s'envisager que de manière exceptionnelle dans le cadre d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL);
- prescrire la mise en place d'un système liant l'ouverture à l'urbanisation des communes de proximité au poids relatif de l'ensemble de la strate dans le territoire ;
- relier les chapitres sur les aménagements touristiques et la trame verte et bleue ;
- désigner la future intercommunalité « le Grand Saumurois » comme collectivité en charge de la réalisation de " l'état zéro " de l'enveloppe urbaine et reprendre la méthode employée par la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine.

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

De Secrétaire Général,
Président de la commission,

Pascal GAUCI